

Concept de formation postgraduée du Service d'Oto-rhino-laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale

Hôpital de Sion

Centre Hospitalier du Centre du Valais

Réseau Santé Valais

Dr Roland GIGER

FMH Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie cervico-faciale

Médecin – chef du service

Hôpital de Sion

Centre Hospitalier du Centre du Valais/Réseau Santé Valais

Av. du Grand-Champsec 80

1951 Sion

Tél. 027 603'44'50
E-mail roland.giger@rsv-gnw.ch

Tél. Secrétariat ORL 027 603'44'51
Fax 027 603'44'49
E-mail secrorl.sion@rsv-gnw.ch

Table des matières

1. Introduction

2. Institution

2.1. Caractéristiques du centre de formation

- 2.1.1. Sites de Sion, Sierre et Martigny; Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs), Réseau Santé Valais (RSV)
- 2.1.2. Service d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale
- 2.1.3. Infrastructures
- 2.1.4. Statistiques
- 2.1.5. Collaborations
- 2.1.6. Recherche et développement
- 2.1.7. Enseignement

2.2. Organigramme

2.3. Equipe médicale

3. Formation postgraduée

3.1. Poste de formation postgraduée

3.2. Exigences, candidature, décisions, conditions d'engagement, contrat d'engagement

- 3.2.1. Exigences
- 3.2.2. Candidatures
- 3.2.3. Décision
- 3.2.4. Conditions d'engagement
- 3.2.5. Contrat d'engagement

3.3. Concept de formation postgraduée

- 3.3.1. Responsable de la formation postgraduée
- 3.3.2. Accueil et introduction dans le service
- 3.3.3. Supervision de la formation postgraduée
- 3.3.4. Programme de la formation postgraduée théorique et pratique
- 3.3.5. Mesures de soutien de formation
- 3.3.6. Documentation des contenus enseignés

3.4. Structure de la formation postgraduée

3.5. Economie de la santé et éthique médicale

- 3.5.1. Economie de la santé
- 3.5.2. Ethique médicale

3.6. Sécurité des patients

4. Evaluation

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Organigramme du Service d'ORL et CCF

5.2. Annexe 2 : Programme hebdomadaire

5.3. Annexe 3 : Programme annuel du Journal Club ORL, Sion

1. Introduction

Le Service d'Oto-rhino-laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale de l'Hôpital de Sion/Centre Hospitalier de Centre du Valais/Réseau Santé Valais (ORL et CCF/CHCVs/RSV) est reconnu en **catégorie C pour la formation postgraduée**. Il forme des candidats/candidates* en vue de l'obtention du titre de spécialiste en Oto-rhino-laryngologie durant une année au maximum. Exceptionnellement, des candidats d'autres spécialités peuvent être engagés.

La formation postgraduée des médecins ORL a pour but de donner au candidat les connaissances et les techniques adéquates qui lui permettront de prendre en charge, en toute indépendance et sous sa propre responsabilité, l'ensemble des pathologies du domaine de l'Oto-rhino-laryngologie.

Le concept de formation correspond au Règlementation pour la formation postgraduée de la FMH du 1^{er} janvier 2000 (Révision : 6 septembre 2007).

Le programme de formation de spécialiste ORL y. c. les formations complémentaires en Chirurgie cervico-faciale et en Phoniatrie peuvent être consultés sur le site www.fmh.ch.

2. Institution

2.1. Caractéristiques du centre de formation

2.1.1. Sites de Sion, Sierre, et Martigny; CHCVs/RSV

Le CHCVs fait partie du RSV. Il comprend les hôpitaux de Sion, Sierre, Martigny, et le Centre Valaisan de Pneumologie. Il dispose de 700 lits et accueille annuellement 20 000 patients stationnaires et 77 000 patients ambulatoires.

Le CHCVs est lié par des conventions avec les universités de Genève, Lausanne et Berne. Il collabore étroitement avec la Clinique Romande de Réadaptation (CRR), située à proximité de l'hôpital de Sion.

Le CHCVs est une institution centralisée qui accomplit une fonction de centre hospitalier pour le canton du Valais. Selon sa mission de santé, il assure aussi les soins de base de la région du centre du Valais.

** pour simplifier, seule la forme masculine est utilisée.*

Selon sa mission de santé, le CHCVs comprend les spécialités suivantes :

	Catégorie
• Médecine interne	A
• Pneumologie	B
• Infectiologie	B
• Cardiologie	B
• Néphrologie	C
• Hématologie	D1
• Gastro-entérologie	
• Neurologie	
• Psychiatrie adultes	
• Anesthésie et Réanimation	A2
• Soins intensifs	A
• Chirurgie générale	A
• Chirurgie plastique et reconstructive	B
• Chirurgie orthopédique et traumatologique	C2
• Neurochirurgie	C
• Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	C
• Chirurgie thoracique	
• Chirurgie cardio-vasculaire	
• Chirurgie maxillo-faciale	
• Urologie	
• Gynécologie et obstétrique	B
• Pédiatrie et néonatalogie	B
• Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	C
• Chirurgie pédiatrique	
• Radiologie	A
• Médecine nucléaire	
• Radio-oncologie	B
• Oncologie	B
• Pathologie	B
• Laboratoire	
• Pharmacie	

Des informations complètes du CHCVs peuvent être consultées sur le site Internet www.rsv-gnw.ch.

2.1.2 Service d'Oto-rhino-laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale

2.1.2.1. Prestations

Le centre hospitalier exige une prise en charge de qualité des patients. De hautes technologies microchirurgicales et minimal invasives, et des méthodes laser y sont pratiquées. Notre engagement est l'utilisation de méthodes favorisant la diminution des coûts de la santé grâce à l'augmentation de traitements ambulatoires.

Le service offre les prestations et la prise en charge des pathologies spécifiques suivantes:

- **Chirurgie cervico-faciale** : l'activité principale est l'Oncologie ORL (diagnostic et traitement des tumeurs cervico-faciales). Le service collabore avec les départements, services et unités d'Imagerie diagnostique et interventionnelle, Médecine Nucléaire, Radio-oncologie, Oncologie, Chirurgie plastique et reconstructive, Chirurgie maxillo-faciale, et Pathologie. Il est en relation avec le Registre Valaisan des Tumeurs pour les patients souffrant d'affections malignes, ainsi qu'avec les services ou unités de Gastro-entérologie, Nutrition, Neurologie et Chirurgie viscérale. La *consultation commune des tumeurs ORL* comprend l'Oncologie, la Radio-oncologie, la Radiologie, et la Médecine dentaire, elle assure la prise en charge des cancers ORL.

La consultation de Laryngologie et de Dysphagie a pour but de diagnostiquer et traiter les pathologies vocales et de déglutition chez les adultes et les enfants, en collaboration avec une logopédiste/orthophoniste consultante.

- **Rhinologie** : diagnostic et traitement conservateur et chirurgical des pathologies du nez et des sinus paranasaux et de chirurgie plastique. La Rhinologie collabore avec les unités d'Allergo-Immunologie, Pneumologie, Chirurgie plastique et reconstructive, Neurologie, Neurochirurgie, Ophtalmologie, Pédiatrie, et d'Imagerie diagnostique et interventionnelle.
- **Otologie et Otoneurologie** : diagnostic et traitement des pathologies de l'audition, de l'oreille et du système cochléo-vestibulaire. La Pédo-audiologie prend en charge le diagnostic et traitement des pathologies de l'audition chez les petits enfants. Le service collabore avec les services ou unités de Pédiatrie et Néonatalogie pour le dépistage systématique de la surdité chez le nouveau-né, de Neurologie, de Neurochirurgie et d'Ophtalmologie pour l'investigation des troubles de l'équilibre.

2.1.2.2. Secteur des lits

Le service comprend 6 lits stationnaires.

Le secteur des lits comprend :

- chambres à 2 lits
- 1 bureau du médecin assistant

- les box d'examens situés dans le secteur ambulatoire (voir 2.1.2.3.)

2.1.2.3. Secteur ambulatoire

Le service offre les consultations suivantes :

- Chirurgie cervico-faciale
- Laryngologie
- Rhinologie et Chirurgie plastique du nez
- Otologie
- Audiologie
- Logopédie/Orthophonie
- Pédo-audiologie
- Dysphagie
- Glandes salivaires
- Otoneurologie
- Consultation commune des tumeurs ORL

2.1.2.4. Service des urgences, de nuit et de week-end

Le service reçoit les malades en urgence 24 heures sur 24. Les urgences ORL et de CCF sont assurées par un système de piquet des médecins-chefs.

2.1.3. Infrastructures

Le CHCVs-site de Sion comprend :

- 1 bloc opératoire avec 6 salles (ORL : 2.25 jours/semaine)
- 2 salles d'endoscopies

L'unité d'otoneurologie est située sur le site de Sierre.

Les équipements comprennent :

- Microscopes opératoires
- Système d'endoscopie
- Système de photo- et vidéo-archivage

- Laser CO2 40W
- Sialendoscopie
- Système de neuromonitoring
- Equipement de Vidéostroboscopie
- Equipement d'audiométrie et tympanométrie
- Potentiels Evoqués Auditifs (PEA)
- Oto Emissions Acoustiques (OEA)
- Electro Nystagmographie (ENG) avec chaise tournante
- Rhinomanométrie

Le service ambulatoire comprend les locaux suivants :

- 5 salles d'examens avec microscope, dont 1 est reliée à un écran TV (Sion, Sierre, Martigny)
- 1 laboratoire d'Audiologie et d'Otoneurologie
- 2 cabines d'Audiométrie + Tympanométrie

Tous les postes de travail sont équipés de PC, branchés au réseau du CHCVs/RSV avec accès Internet et aux logiciels informatiques internes.

Le service comprend :

- Un secrétariat avec système d'archivage des dossiers médicaux
- Une bibliothèque comprenant des ouvrages et journaux spécialisés (bibliothèque personnelle du Dr R. Giger, médecin-chef du service); tous les médecins ont accès à la bibliothèque centralisée de l'établissement hospitalier sédunois, située à la Clinique Romande de Réadaptation, ainsi qu'à un accès électronique, via OVID, à une centaine de revues médicales
- Un système digital de photo- et vidéo-archivage pour la documentation du dossier médical et des présentations de cas cliniques pour la préparation de congrès

2.1.4. Statistiques

Statistiques annuelles du Service d'ORL et CCF :

- | | |
|--|------|
| • Nombre total de consultations | 3000 |
| • Nombre total d'admissions | 500 |
| • Nombre total de journées d'hospitalisation en division commune | 1700 |
| • Nombre total d'opérations : | 600 |

2.1.5. Collaborations

Une convention de collaboration dans le domaine hospitalier entre le Service d'ORL et CCF des HUG à Genève et le Service d'ORL et CCF, CHCVs/RSV a été conclue. Elle permet de conduire des projets communs orientés sur l'amélioration des soins offerts aux patients souffrant d'affections de la sphère ORL, y compris les affections otoneurologiques. Ceci assure la prise en charge de la très grande majorité des patients du Valais.

Il existe une collaboration étroite avec des allergologues pour les problèmes rhinosinusiens et une orthophoniste/logopédiste consultante pour les troubles de voix et de déglutition, les rééducations après chirurgie oncologique et reconstructrice et la réhabilitation après radio-chimiothérapie.

2.1.6. Recherche et développement

Des travaux scientifiques sont réalisés avec le Service d'ORL et CCF des HUG.

2.1.7. Enseignement

Le Service d'ORL et CCF participe aux cours des étudiants de la Faculté de Médecine de l'Université de Genève:

- Le médecin-chef du service (Dr R. Giger) est consultant dans le Service d'ORL et CCF des HUG, il donne des cours aux étudiants à l'Université de Genève.

Le service d'ORL et CCF peut accueillir 1 stagiaire. Il participe à toutes les activités, encadré par les médecins-chefs et médecin en formation.

2.2. Organigramme

Organigramme du service, voir **Annexe 1**.

2.3. Equipe médicale

Le Service d'ORL et de CCF comprend l'équipe médicale suivante :

Dr Roland Giger	Médecin-chef du Service, FMH ORL et CCF (plein temps)
Dr Eric Millioud	Médecin-chef, FMH ORL et CCF (temps partiel)

Dr Véronique Crescentino

Médecin-agrégé, FMH ORL et CCF
(temps partiel)
Responsable du laboratoire d'Audiologie,
d'Otoneurologie et de Pédo-audiologie

1 chef de clinique ORL

1 médecin assistant en formation ORL (exceptionnellement, des candidats d'autres spécialités)

3. Formation postgraduée

3.1. Poste de formation postgraduée

Un poste, d'une durée d'un an, pour candidats en formation postgraduée ORL (1 médecin assistant). Ces candidats viennent d'un établissement de formation de catégorie A ou ont une futur formation assurée dans un établissement de formation de catégorie A (médecin assistant : 1^{er} ou 2^{ième} année de formation). Le médecin-chef du service assure ces échanges.

Si le poste de médecin assistant n'est pas occupé par un candidat en formation ORL, un candidat en formation en Médecine générale ou dans une autre spécialité peut être engagé.

3.2. Exigences, candidature, décisions, conditions d'engagement, contrat d'engagement

3.2.1. Exigences

Le Service d'ORL et CCF pose les exigences suivantes :

3.2.1.1. Candidat en formation en ORL

- Que la formation postgraduée ORL est assurée par un service de catégorie A (un système de rotation des candidats avec les hôpitaux universitaires de Genève est organisé)
- Intérêt pour la recherche et le développement

3.2.1.2. Candidat en formation en Médecine générale ou autres spécialités

- Préférence sera donnée à un candidat pouvant justifier d'au minimum un an de formation dans un service de Chirurgie

3.2.2. Candidatures

Informations sur le programme de formation ORL et la formation postgraduée sur le site Internet www.fmh.ch. Le candidat doit avoir connaissance des perspectives professionnelles des diverses sous-spécialités en milieu hospitalier et privé.

Le dossier de candidature comprend un curriculum vitae, la copie du Diplôme Fédéral de Médecine (ou titre équivalent), les attestations de stages, une lettre du Service d'ORL de catégorie A assurant le plan de carrière, une lettre de motivation comprenant les projets professionnels et le cursus souhaité. Le dossier est adressé au médecin-chef du service.

3.2.3. Décision

Le candidat est évalué sur dossier et lors d'un entretien avec les médecins cadre du service pour appréciation et perspective d'engagement.

La décision finale de l'engagement dépend du médecin-chef du service.

3.2.4. Conditions d'engagement

En application des dispositions légales, un candidat ne peut être engagé qu'en possession du Diplôme Fédéral de Médecine (ou d'un titre jugé équivalent). L'activité médicale du candidat fait l'objet d'une autorisation préalable, conformément aux dispositions légales (Loi sur la santé et son ordonnance). Les frais d'obtention du droit de pratique sont intégralement pris en charge par l'établissement hospitalier. Les chefs de clinique et médecins assistants ne peuvent avoir de clientèle privée sous quelle forme que ce soit; ils s'interdisent toute facturation ou tout encaissement à leur profit. Les conditions complémentaires se trouvent dans les statuts des médecins assistants et chefs de clinique du RSV (approuvé le 20 octobre 2003).

3.2.5. Contrat d'engagement

Les médecins en formation sont engagés, sous forme écrite, par un contrat de droit privé de durée limitée, renouvelé le cas échéant, sous réserve de l'article 26 du statut des médecins assistants et chefs de clinique du RSV. Le Code des Obligations est applicable dans la mesure où les conditions ne sont pas réglées par les dispositions du

présent statut. Le contrat d'engagement est effectué par les Ressources Humaines du RSV sur demande du médecin-chef du service.

3.3. Concept de formation postgraduée

3.3.1. Responsable de la formation postgraduée

Le médecin-chef du service est responsable de la formation postgraduée. Il s'engage à remplir les conditions suivantes dans le projet du candidat :

- Entretiens pour fixer les objectifs du candidat
- Planification du programme de la formation, selon l'année de formation
- Planification du programme annuel de la formation interne
- Planification du programme annuel de la formation théorique
- Appréciation des colloques et présentations internes
- Plan de formation externe (congrès, cours, assemblée annuelle, etc.)
- Organisation de congrès/workshops et participation dans d'autres établissements
- Point sur l'avancement de travaux de recherche
- Evaluation du médecin en formation (voir : Evaluation)
- Répartition des tâches entre les médecins cadres

3.3.2. Accueil et introduction dans le service

Lors de la prise de service, les candidats participent à la séance d'introduction commune des services de l'hôpital.

Visite du service et présentation du médecin en formation au personnel infirmier, des blocs opératoires et au personnel administratif. Elle est effectuée par le médecin-chef du service qui supervise le médecin assistant dans son activité, ensemble avec les médecins cadres.

3.3.3. Supervision de la formation postgraduée

Le médecin-chef du service et les médecins cadres enseignent au médecin en formation les prestations hospitalières et ambulatoires. Ils ont également la charge de le préparer aux charges administratives, la dictée des divers rapports d'examen, rapports opératoires et de consultations. Le service social est assuré par un infirmier (-ère) de santé publique qui participe à la prise en charge des patients, organise les retours et les soins à domicile ainsi que les transferts.

Le médecin-chef du service et les médecins cadres ont la charge d'enseigner les techniques de soins des différentes pathologies et des prestations de soins (examens diagnostiques, interventions chirurgicales). Ils ont le rôle de tuteur-mentor.

Un entretien au début de l'engagement et puis semestriel avec le médecin-chef du service permet d'évaluer les performances et de fixer (par écrite) les objectifs à réaliser par le médecin en formation.

3.3.4. Programme de la formation postgraduée théorique et pratique

3.3.4.1. Programme interne de formation postgraduée

Le programme interne de la formation postgraduée (voir **Annexe 2 et 3**) :

Type de formation

Théorique (heures/année)

- UIDC-Connaissances ORL de base, Service d'ORL et CCF, HUG, Genève 8 h
participation obligatoire
- Cours: Forum ORL, Service d'ORL et CCF, HUG, Genève 53 h
participation obligatoire
- Assemblée d'automne de la SSORL 14 h
participation annuelle obligatoire
- Ecole d'été de la SSORL 15 h
participation annuelle obligatoire
- Colloque: Urgences en ORL, Service d'ORL et CCF, Hôpital de Sion 8 h
(Médecins-chefs, Service d'ORL et CCF)
participation obligatoire
- Journal club hebdomadaire, Service d'ORL et CCF, Hôpital de Sion 45 h
(Médecin-chef du Service d'ORL et CCF)
participation obligatoire
- Colloque ORL hebdomadaire du Service d'ORL et CCF des HUG et CHUV 45 h
participation obligatoire (transport est organisé par le médecin-chef du service)
 - ➔ futur visioconférence hebdomadaire avec le Service d'ORL et CCF des HUG prévue

- Colloque Morbidité/Mortalité (Département de Chirurgie) participation obligatoire 1x/mois

Pratique

- Colloque quotidien du matin; présentations des cas 15 min/jour
- Contrôle ambulatoire des néoplasies et Consultation commune des tumeurs ORL 2 h /semaine
- Visite du médecin-chef de service auprès des patients hospitalisés 1x/jour
- Consultation de Laryngologie et Dysphagie en présence d'une logopédiste 1 h/semaine
- Présentation de cas et discussion avec les médecins cadres
- Techniques opératoires (assistance par un des médecins cadres)

3.3.4.2. Programme externe de formation postgraduée

Le programme externe de la formation postgraduée contient les rubriques suivantes :

- Congrès annuel de la Société Suisse d'ORL et CCF
- Cours de formation pour les expertises AI en Audiologie et Phoniatrie
- Workshops dans d'autres cliniques ORL
- Cours de techniques opératoires
- Divers congrès ORL en Suisse et à l'étranger

Dans le cadre de la formation postgraduée, les médecins en formation ont droit à une absence de 5 jours ou 10 demi-journées par an. Ces cours de formation externes ou participation à des congrès doivent être approuvés par le médecin-chef du service. Pour leur formation les médecins en formation ont droit annuellement à un montant de Fr. 1'500. — (mille cinq cents), financé par l'hôpital.

3.3.5. Mesures de soutien de formation

Les médecins en formation participent sur une base volontaire au programme de formation postgraduée et continue du Département de Chirurgie.

Les médecins ont à leur disposition le matériel d'enseignement suivant :

- Accès Internet (lien OVID à des revues médicales, UpToDate)
- Programme informatique avec des cours théoriques en ORL de la American Academy of Otolaryngology-Head and Neck Surgery (ACADEMYU®)
- Bibliothèque du médecin-chef du service et bibliothèque de l'établissement hospitalier sédunois, située à la Clinique Romande de Réadaptation
- Système digital de photo- et vidéo-archivage pour la documentation du dossier médical et des présentations
- Journaux et revues spécialisés

3.3.6. Documentation des contenus enseignés

Les candidats en formation gèrent leur propre **logbook** standardisé où les points suivants sont intégrés :

- Liste des objectifs et calendrier de réalisation
- Certificats et protocoles FMH d'évaluation
- Entretien d'évaluation semestriel
- Congrès et cours: résumé de la présentation, attestation de participation
- Participation aux interventions chirurgicales, liste des pathologies et techniques utilisées
- Consultations spécialisées : description, date de la consultation, collecte des cas présentés (Consultation commune des tumeurs ORL, consultations de laryngologie et dysphagie), résumés, entretien avec le patient, avec la famille si nécessaire
- Otologie/Otoneurologie : apprentissage de l'audiométrie et tympanométrie, examen otoneurologique clinique

3.4. Structure de la formation postgraduée

Le programme du candidat est discuté et fixé (par écrite) au fur et à mesure de l'année de formation.

3.5. Economie de la santé et éthique médicale

3.5.1. Economie de la santé

Les médecins cadres enseignent l'acquisition des compétences pour l'utilisation judicieuse des moyens diagnostiques, prophylactiques et thérapeutiques dans l'assistance aux malades et personnes en bonne santé.

Les objectifs de formation sont les suivants :

- Connaissances des notions importantes en matière d'économie de la santé
- Gestion indépendante des problèmes économiques
- Utilisation optimale des moyens à disposition en tenant compte des bases légales

Les médecins en formation sont encouragés de participer à des cours concernant l'économie de la santé.

3.5.2. Ethique médicale

Les médecins cadres enseignent l'acquisition des compétences nécessaires à la prise de décisions médico-éthiques dans l'assistance aux personnes en santé et aux malades.

Les objectifs de formation sont les suivants :

- Connaissance des notions importantes de l'éthique médicale
- Aptitude à utiliser de façon autonome des instruments facilitant une prise de décision éthique
- Gestion indépendante de problèmes éthiques dans des situations typiques (par exemple : information au patient avant une intervention, recherche sur l'être humain, communication du diagnostic (bon ou mauvais), relation de dépendance, entretien avec la famille si indiqué)

Les médecins en formation sont encouragés à participer à des cours concernant l'éthique médicale.

3.6. Sécurité des patients

Les médecins cadres sont responsables de l'acquisition des connaissances des principes de sécurité des patients.

Les objectifs de formation sont les suivants :

- Connaissances des principes en matière de gestion de la sécurité lors de l'examen et du traitement des personnes malades et en bonne santé
- Compétences en matière de gestion des risques et des complications

Ces connaissances et compétences comprennent entre autres la détection et la maîtrise de situations présentant un risque accru d'événements indésirables.

Le médecin-chef du service doit être tenu au courant de tous les incidents ou faits graves, de tout dysfonctionnement majeur, de faits importants, de cas pouvant amener

à un litige suite à une faute d'appréciation ou de geste opératoire. Les médecins cadres analysent les faits graves et décident des mesures à prendre pour l'avenir. Tous ces cas font l'objet d'une déclaration d'incidents, selon le système mis en place par la direction du RSV.

4. Evaluation

Le candidat en formation est évalué chaque semestre selon les critères de compétence médicale (incluant les connaissances pratiques et aptitudes diagnostiques et la liste des opérations), d'indépendance et compétence sociale. L'évaluation formative a pour but de discuter les points forts et faibles, de contrôler les progrès et de fixer les objectifs du semestre suivant. L'évaluation est effectuée par le médecin-chef du service après discussion avec les médecins cadres. Le candidat présente son autoévaluation. Un protocole de l'autoévaluation et de l'évaluation est établi.

L'évaluation du candidat est menée sur la base de son logbook.

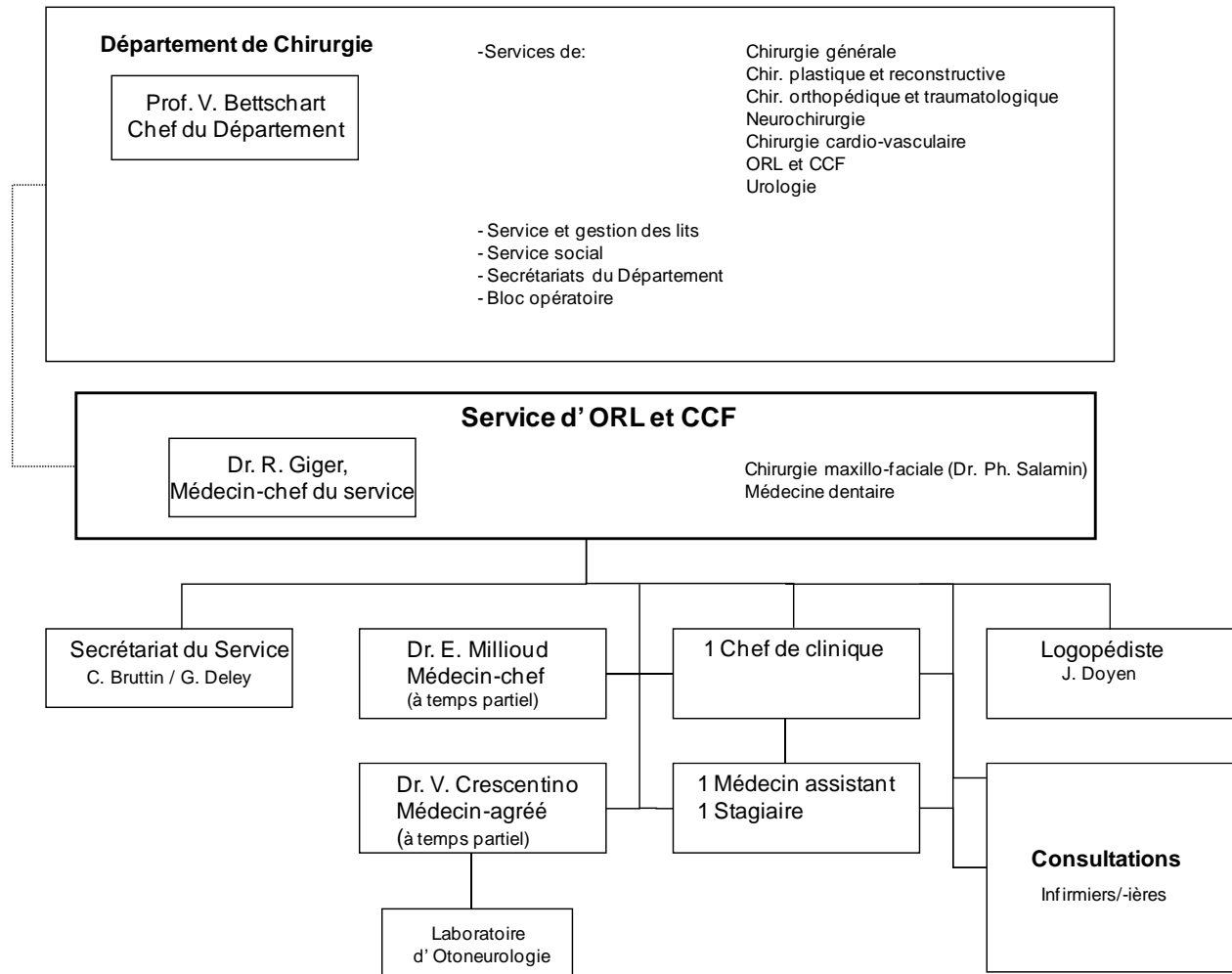
5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Organigramme du Service d'ORL et CCF

5.2. Annexe 2 : Programme hebdomadaire

5.3. Annexe 3 : Programme annuel du Journal Club ORL

Annexe 1 : Organigramme du Service d'ORL et CCF



Annexe 2 : Programme hebdomadaire

Programme hebdomadaire du Service d'ORL et CCF, Hôpital de Sion, CHCVs/RSV					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07 :30	Colloque quot.	Colloque quot.	Colloque quot.	Colloque quot.	Colloque quot.
07 :45	Bloc opératoire	Visite patients hosp. Administration	Visite patients hosp. Administration	Bloc opératoire	Visite patients hosp.
08 :00					
08 :15		Contrôle ambulatoire des néoplasies / Consultation commune des tumeurs ORL	Consultation amb.		Journal club (Programme : voir Annexe 3)
08 :30					
08 :45					
09 :00					
09 :15					
09 :30					
09 :45					
10 :00					
10 :15					
10 :30					
10 :45					
11 :00					
11 :15					
11 :30					
11 :45					
12 :00					
12 :15					
12 :30					
12 :45					
13 :00	Consultation amb.	Consultation amb.	Urgences		
13 :15					
13 :30					
13 :45					
14 :00				Visite des patients hosp.	
14 :15					
14 :30					
14 :45					
15 :00				Consultation de laryngologie et dysphagie	
15 :15					
15 :30					
15 :45					
16 :00	Urgences				
16 :15					
16 :30					
16 :45					
17 :00					
17 :15					
17 :30					
17 :45					
18 :00				Colloque ORL HUG/CHUV	
18 :15					
18 :30					
18 :45					
19 :00					

Annexe 3 : Programme annuel du Journal Club ORL, Sion

Programme annuel du Journal Club ORL, Sion	
Semaine	Thème
1	Obstruction des voies aériennes : Prise en charge
2	Corps étrangers œsophagiennes : Bilan et prise en charge
3	Cancers ORL : Bilan, classification et prise en charge
4	Rhinosinusite chronique : Etiologie
5	Otite moyenne aiguë : Tt. chez l'enfant et chez l'adulte
6	Sialolithiase : Bilan et prise en charge
7	Cancers de la cavité buccale : Bilan et tt.
8	Rhinosinusite chronique : Bilan
9	Otite moyenne chronique inactive : Etiologie et prise en charge
10	Tumeurs bénignes des glandes salivaires : Bilan et tt.
11	Cancers de l'oropharynx : Bilan et tt.
12	Rhinosinusite chronique : Tt. médical
13	Surdité brusque : Bilan et prise en charge
14	Tumeurs malignes des glandes salivaires : Bilan et tt.
15	Cancers de l'hypopharynx : Bilan et tt.
16	Rhinosinusite chronique : Tt. chirurgical
17	Paralysie du nerf facial : Bilan et prise en charge
18	Sialadénites chronique: Etiologie, bilan et prise en charge
19	Cancers du larynx : Bilan et tt.
20	Rhinosinusite chronique : Complications
21	Déficit vestibulaire brusque : Bilan et prise en charge
22	Sécheresse buccale : Bilan et prise en charge
23	Cancers métastatiques sans porte d'entrée : Bilan et tt.
24	Rhinosinusite aiguë : Prise en charge
25	Cupulolithiasis : Etiologie et prise en charge
26	Parotidites aiguës : Etiologie et prise en charge
27	Cancers du nasopharynx : Bilan et tt.
28	Epistaxis : Bilan, prise en charge et tt.
29	Maladie de Menière : Etiologie, bilan et prise en charge
30	Abcès cervico-faciaux : Etiologie, bilan et prise en charge
31	Cancers du nez et des sinus paranasaux : Bilan et tt.
32	Fracture du nez : Bilan et prise en charge
33	Otite externe aiguë : Etiologie et tt.
34	Angine à répétition : Etiologie et tt.
35	Cancers du larynx : Tt. de conservation de l'organe
36	Rhinosinusite fongique : Bilan et tt.
37	Otite externe maligne : Etiologie, bilan et prise en charge
38	Adénopathies cervicales : Etiologie, bilan et prise en charge
39	Cancers du larynx : Indication et types de laryngectomies partielles
40	Rhinite atrophique : Etiologie, bilan et prise en charge
41	Cholestéatome : Etiologie, bilan et prise en charge
42	Brûlure de la langue : Etiologie, bilan et prise en charge
43	Radio +/- chimiothérapie des cancers ORL : Indication et prise en charge des complications
44	Polypose nasi : Etiologie, bilan et tt.
45	Tympanoplasties : Indications et techniques opératoires
46	Laryngite chronique : Etiologie, bilan et tt.
47	Cancers ORL : Pronostic et suivi
48	FESS : Indication, types et complications
49	Fracture du rocher : Etiologie, bilan et tt.
50	SAOS : Etiologie, bilan et prise en charge
51	Lichen plan endobuccal : Etiologie, bilan et tt.
52	Dysphagie : Etiologie, bilan et prise en charge

Le programme peut être changé selon les désirs des médecins en formation.